



Conseil d'Administration du CCAS du jeudi 4 avril 2024

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Etabli en application de l'article 78 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales et leurs groupements.

Le jeudi 4 avril 2024 à 18h, le Conseil d'Administration du CCAS, convoqué le 25 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric GIBELOT, Maire de PEYPIN.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des membres de l'assemblée :

| | | |
|----------|----------------------------|-----------------|
| Monsieur | GIBELOT Frédéric | <i>Présent</i> |
| Madame | MAGAGLI Laurence | <i>Présente</i> |
| Madame | GALLIGANI Michèle | <i>Présente</i> |
| Monsieur | CALABRESE Noel | <i>Présent</i> |
| Madame | MAGAGLI Geneviève | <i>Absente</i> |
| Monsieur | VACCARO Albert | <i>Présent</i> |
| Monsieur | FILIPPI Nicolas | <i>Présent</i> |
| Madame | NEGRO ESPOSITO Anne-Sophie | <i>Présente</i> |
| Madame | CHATEAU Christine | <i>Présente</i> |

Mme MAGAGLI Geneviève a donné pouvoir à Mme MAGAGLI Laurence

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose la candidature de Mme CHATEAU Christine en qualité de secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

Election de la vice-présidente
Adoption du ROB

1 - Election de la vice-présidente

Monsieur le Maire, président du CCAS, expose au Conseil d'Administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président.

Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidat : Mme Laurence MAGAGLI

Le Conseil d'Administration procède à l'élection de la vice-présidente au scrutin secret.

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6.
Après avoir entendu l'exposé de son président,

Le Conseil d'administration du CCAS, à la majorité de 8 voix POUR,

- Elit Mme MAGAGLI Laurence en tant que vice-présidence

Teneur des discussions : Néant

2 – Adoption du ROB 2024

Monsieur le Président expose à l'assemblée que sur le fondement notamment des articles L2312-1, L3312-1 et L 4312-1 du CGCT, le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, présenté dans les 2 mois avant l'adoption du budget à l'assemblée délibérante, donne lieu à un débat : le débat sur les orientations budgétaires (DOB).

Le DOB vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif. Les articles précités disposent qu'« il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ». Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du DOB, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Mme Laurence MAGAGLI, vice-présidente, demande à Mme Lion Sandrine du CCAS de présenter les dépenses de 2023. Ensuite une discussion au sein du conseil d'administration s'ouvre sur les orientations budgétaires de 2024.

Le Conseil d'administration du CCAS, à la majorité de 8 voix POUR, vote le ROB 2024 du CCAS.

Teneur des discussions

Mme Laurence MAGAGLI présente une ébauche du futur logo du CCAS ; celui-ci plait beaucoup à l'ensemble des membres du Conseil Administration.

La vice-présidente expose le projet d'Aide au Permis de Conduire pour les jeunes de 17 à 25 ans. Il s'agit d'une aide financière pour payer le permis de conduire, en échange d'heures de travail à la mairie. Les dossiers seraient examinés par le Conseil d'administration du CCAS. A la demande de M. Nicolas FILIPPI de l'Unapei, l'âge limite pourrait être repoussé pour les personnes avec handicap. Le Conseil d'administration valide ce projet.

M. Nicolas FILIPPI présente le Foyer de vie Exister avec sa ferme pédagogique et son jardin partagé, constitué de 10 parcelles. Une rencontre doit être fixée avec le CCAS (projet de parcelle, acheminement piétonnier).

Mme Laurence MAGAGLI raconte l'intervention urgente de deux assistantes sociales du département auprès d'une peypinoise en grande difficulté. Celle-ci est hospitalisée. Une discussion est ouverte sur la nécessité de réexpliquer les missions du CCAS dans le magazine peypinois pour informer le public peypinois. Le projet de création d'un mail permettant d'alerter le CCAS d'une situation de précarité en toute discrétion est abordé.

Mme Anne Sophie NEGRO ESPOSITO évoque le besoin d'un lieu d'accueil pour les jeunes le soir ainsi que des moyens de transport pour aller à Marseille. Le président confirme l'existence d'un projet à venir pour accueillir les jeunes le soir .

La vice-présidente présente le projet « Un arbre, une naissance ». A chaque naissance peypinoise, un arbre sera offert aux parents de l'enfant pour être planté sur Peypin (dans un jardin privé ou sur la voie publique). Le projet est approuvé par le Conseil d'Administration.

Mme Christine CHATEAU regrette la fermeture du stade le week-end au public. M GIBELOT l'informe de l'impossibilité d'embaucher un gardien pour l'instant.

Mme Laurence MAGAGLI informe les membres du Conseil d'administration de l'ouverture des Ateliers Sophrologie à l'ensemble des peypinois adultes. Ils étaient autrefois réservés aux personnes de plus de 60 ans. Depuis 2023, le tarif annuel est de 170 euros.

Mme Laurence MAGAGLI désire développer le Point Information CCAS en mairie et sur le site Internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 30

Le secrétaire de séance
Christine CHATEAU



Présenté le 09/04/2024
Au Conseil d'administration du CCAS
Le Président, Frédéric GIBELOT



